



Montreuil, le 27 Mai 2026

## **Le pacte faustien du Guichet unique pour les contractuels du ministère**

### **L'extinction des quasi-statuts contre une promesse invérifiable d'améliorations indemnitaire**

Le 27 mai 2026, la DRH du Ministère de la transition écologique a rencontré en bilatérale la CGT et chacune des autres OS représentatives pour nous annoncer la réponse du Guichet unique de la fonction publique (GU) sur le dossier de revalorisation du régime indemnitaire du quasi-statut des agences de l'eau et du quasi-statut de de l'environnement, déposé au courant de l'été 2025.

Cette réponse est double :

- Accord par le Guichet Unique de la Fonction Publique sur l'essentiel des mesures de « revalorisation », dont au passage, les OS n'ont eu qu'un aperçu insuffisant (les simulations se sont faites sur des rémunérations moyennes par catégories d'emploi) ;
- Exigence (surprise) du Guichet Unique de cesser les recrutements sur ces deux Quasi-Statut Environnement à compter de 2028.

#### **En clair, l'extinction pure et simple des Quasi-Statut.**

Cette disparition annoncée de cadres d'emploi imparfaits mais protecteurs **est une très mauvaise nouvelle pour tous les salariés.**

Pour les nouveaux recrutements, c'est la disparition d'un cadre de référence assurant aux agents une progression de carrière lisible et équitable, c'est la voie ouverte à **l'arbitraire et à la concurrence de tous contre tous**. Pour agents recrutés antérieurement sous QS, c'est l'assurance de ne plus rien peser dans les négociations salariales par décorrélation de leur salaire avec celui des nouvelles recrues.

Notre ministère ne manque pas de retours d'expériences en la matière. Extinction de corps (Ouvriers des parcs et ateliers, Dessinateurs de l'Équipement, ATE-TE), recours galopant aux contractuels sans aucun cadre de référence valorisant les carrières dans divers établissements publics (IGN, CEREMA, Météo France) : ces situations n'engendrent que souffrance, précarité et désorganisation.

La monnaie d'échange ? Des gains indemnitaires non démontrés pour les collègues relevant de ces QS, et que les prochaines discussions budgétaires rendront illusoirs. Voire des pertes à long terme notamment pour les agents des agences de l'eau. ([lien vers la note du SNPAE-CGT](#))

A la CGT, notre diagnostic est clair : **cette régression est une attaque de plus contre les services publics**, que ce soit celle contre l'audiovisuel ou les attaques contre l'ADEME, l'ANSES et l'OFB pour faire taire les sujets de santé et d'environnement, et museler ces établissements face aux intérêts de court terme des lobbies économiques. Des agents qui sont là pour durer, pourvus d'un statut, seront toujours plus stables et protégés que des contractuels recrutés à la petite semaine. Ils sont aussi les garants de la technicité de leur établissement.

**Notre opposition est donc totale et ne nous pouvons pas nous y résigner !**

C'est pourquoi nous convions les agents concernés à une HMI portant sur cette perspective à combattre absolument,

**le 9 juin 2026 de 11 H à 12 H, par visioconférence**